



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 4 / 0 7 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 3 / 0 8 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8013

1 Intitulé du projet

Création du "Central Hub" du groupe AIRBUS ATLANTIC à MONTOIR DE BRETAGNE (44)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI PETIT CADRIAN

Raison sociale

N° SIRET

9 8 1 5 3 1 7 4 2 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DEROUAULT

Prénom(s)

NICOLAS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.a)	Le projet est classé ICPE 1510 en enregistrement. La présente demande est déposée en amont de l'instruction du dossier ICPE, conformément aux échanges ayant eu lieu avec les services de l'Etat.
39.a)	Le projet prévoit une SDP d'environ 21 000m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération prévoit la création d'une plateforme logistique (entrepôt ICPE 1510) sur la commune de Montoir-de-Bretagne, sur un foncier d'environ 5,4 hectares situé au sein de la ZAC Cadréan.

Le projet prévoit une plateforme logistique d'environ 21 000m² accueillant plusieurs zones :

- Deux cellules de stockage ;
- Des bureaux / locaux sociaux ;

Un parking de 192 places pour véhicules légers sera également aménagé à l'Ouest des parcelles. Certaines places seront végétalisées et équipées pour véhicules électriques. 24 quais PL seront aménagés à l'Est des bâtiments.

Une production photovoltaïque est prévue en toiture du bâtiment et via des ombrières sur les parkings.

4.2 Objectifs du projet

La création de ce nouveau hub répond à différents objectifs pour Airbus mais également pour le territoire :

- Rationaliser la logistique multi sites du groupe AIRBUS ATLANTIC et accompagner son développement
- Concentrer la logistique au plus proche du site de Montoir de Bretagne
- Créer un atelier de maintenance des outillages pour le transport des fuselages d'avions
- Profiter de la proximité du port pour développer le transport maritime vers les sites étrangers
- Créer plus de 200 emplois directs
- Réduire les stockages diffus et les flux de transport sur le territoire

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprennent notamment :

- La viabilisation des terrains (voiries, stationnements, réseaux...)
- La construction des bâtiments
- L'aménagement des espaces paysagers et plantations

Des dispositions seront appliquées pour :

- Limiter les nuisances (bruit, poussières, perturbations de circulation...)
- Réduire les risques de pollutions issues de chantier et maîtriser les incidences en cas de déversement
- Préserver la biodiversité existante (conformément aux mesures prévues par l'écologue - cf rapport en annexe)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

>>>> ACCESSIBILITE DU PROJET

Le projet est facilement accessible depuis la N171 puis par la D50, D971 et bd de Cadrean.

Le projet prévoit deux entrées et sorties boulevard de Cadréan. Pour accéder au parking, la voirie destinée aux véhicules légers sera à double sens. La voirie réservée aux poids lourds sera également à double sens et comportera une aire de retournement située au nord de la parcelle.

Le parking situé à l'Ouest comptera 192 places dont 5 PMR, 48 dédiées aux véhicules électriques et environ 40 végétalisées.

Le projet prévoit également des cheminements piétons permettant aux usagers de se rendre dans les bâtiments.

>>>> GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront gérées grâce à un ouvrage de tamponnement dimensionné de sorte à rejeter les EP à un débit admissible par les ouvrages de la ZAC et dimensionné pour une pluie de retour de 10 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux autorisations administratives suivantes :

- Evaluation environnementale : le projet est soumis à l'examen au cas par cas
- Permis de construire
- ICPE rubrique 1510 enregistrement
- Dossier de demande de dérogation espèces protégées

Une procédure Loi sur l'Eau a été menée pour la ZAC, le projet se conforme aux dispositions de l'arrêté obtenu.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette	5,4 hectares
Emprise au sol des bâtiment / Espaces végétalisés	21 930m ² / 12 406m ²
SDP globale	21 000m ²
Hauteur des bâtiments	13,50m - 16,50m (acrotère)
Places de stationnement	192 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles sont classées zone "UEa2a : Zone d'activités économiques de Cadrean a Montoir-de-Bretagne à vocation dominante d'industrie" au PLUi de la Région Nazarienne et de l'estuaire (04/03/24).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet interceptent la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Loire à l'aval de Nantes" (520616267). Deux autres ZNIEFF sont présentes à proximité : - ZNIEFF de type 1 "Marais de grande-Brière" (520006577) située à environ 450m au Nord-Ouest - ZNIEFF de type 2 "Marais de grande-Brière, de Donges et du Brivet" (520006578) située à environ 450m au Nord-Ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche correspond au "Marais de Liberge" (FR3800509), situé à environ 5km à l'Est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun zonage naturel n'est présent sur les parcelles du projet. Toutefois, le parc naturel régional "Brière" (FR8000009) est proche du site. Il se situe à environ 330m au Nord du projet. Le projet est également situé à environ 6km de la réserve naturelle régionale "Marais de Brière" (FR9300102).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montoir-de-Bretagne est couverte par le PPBE 4ème échéance du département Loire-Atlantique. Le projet de PPBE a été mis à la consultation du public du 20 janvier au 20 mars 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément du patrimoine n'est présent sur les parcelles du projet ou à proximité. Les plus proches sont : - La protection du MH "La Helardière", située à environ 4,8 km du à l'Est du projet. - Le site patrimonial de Saint-Brevin-les-Pins, situé à environ 5,7km - La protection du MH "Eglise Saint-Martin", située à environ 6km à l'Est du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les diagnostics réalisés sur le site ont mis en évidence 9 844m ² de zones humides sur les parcelles. Le travail d'implantation du projet a permis d'éviter une partie de ces surfaces pour n'impacter que 7 434m ² . Cet impact sera compensé sur site et hors site via la restauration de zones humides non fonctionnelles.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPRT des sites de YARA FRANCE, ELENGY, et IDEA SERVICES VRAC prescrit le 30 décembre 2010 et approuvé le 30 septembre 2015.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Est de la commune est également concerné par le PPRT Total Raffinage France, Antargaz, Société Française Donges-Metz approuvé le 21 décembre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet ne sont pas répertoriées dans la base de données BASOL et CASIAS, elles ont toujours été libres de toutes construction/activités. Le site a fait l'objet d'un apport de remblais, ces matériaux étaient issus de déblais de terrassement de qualité/origine non connues : des diagnostics sont prévus dans le cadre du projet pour évaluer la qualité des sols / eaux et prévoir le cas échéant les mesures adéquates.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs ZRE sont présentes sur le territoire du Pays de la Loire mais aucune en Loire Atlantique et donc aucune sur la commune de Montoir-de-Bretagne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est situé sur le territoire de la CARENE. L'eau potable provient uniquement de ressources localisées à l'extérieur du territoire. Celles-ci sont au nombre de trois : Férel sur la Vilaine, la nappe phréatique de Campbon exploitée en régie par la CARENE et le captage sur la Loire de Nantes Métropole
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est présent sur les parcelles du projet. Toutefois, on note la présence du site "La Grande Brière" (194314) situé à environ 600m au Nord des parcelles du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de nombreux sites Natura2000 : - Directive Habitats "Grande Brière et marais de Donges" (env 700m) - Directive Oiseaux "Grande Brière, marais de Donges et du Brivet" (environ 700m) - Directive Habitats "Estuaire de la Loire" (environ 3km) - Directive Oiseaux "Estuaire d la Loire" (environ 3km) (Cf Annexe obligatoire n°7)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche correspond à "l'estuaire de la Loire" (155243), situé à plus de 10km à l'Est des parcelles du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se raccordera au réseau d'alimentation d'eau potable public existant. Aucun prélèvement ne sera réalisé sur les parcelles.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aux vues de la proximité avec la nappe, le projet pourrait avoir un impact sur les masses d'eau souterraines. Des dispositions seront prises afin de limiter cet impact : vigilance pour les pollutions de chantier, drainage ou rabattement en cas de besoin...).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La stratégie de déblais/remblais envisagée pour le projet a pour objectif d'éviter les sorties de terre, en réutilisant les volumes excavés pour la réalisation d'aménagements extérieurs notamment.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction. Les filières locales et alternatives "bas carbone" seront privilégiées pour limiter l'impact carbone.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des besoins limités en eau potable (bâtiments d'activités). Il se raccordera au réseau public existant. Concernant l'assainissement, il respectera la réglementation en vigueur sur le secteur et notamment le règlement de la ZAC (cf annexe 8 - Présentation de la gestion des EP).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une expertise écologique a été menée sur site et cible plusieurs enjeux : présence de zones humides et d'habitats d'espèces protégées (lieu de reproduction, d'alimentation, de passage pour plusieurs espèces protégées). Ces enjeux ont orienté les choix de conception du projet (plan masse, conception paysagère). Des mesures seront également appliquées en chantier et en exploitation . Un dossier de dérogation relatif à l'espèce protégée présente sur les parcelles sera déposé.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura2000 les plus proches sont situés à environ 700 du projet. Il s'agit du site "Grande Brière et marais de Donges" (directive Habitats) et du site "Grande Brière, marais de Donges et du Brivet" (directive Oiseaux). Les incidences du projet sur les sites Natura2000 sont traitées dans la partie incidences et mesures du rapport écologique (cf Annexe 10)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante au sein de la ZAC Cadréan, sur des parcelles destinées à l'implantation d'activités, restées pour l'instant libres de toute construction mais qui ont fait l'objet de travaux de remblai jusque 2017 afin de "précharger" les terrains. L'implantation du projet a été travaillée pour limiter l'imperméabilisation et respecter les mesures prévues par l'expertise écologique réalisée sur le site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet ne sont pas impactées par les deux zonages des PPRT applicables sur la commune. Le principal risque concerne les ICPE présentes à moins de 500m du site, toutefois aucune n'est SEVESO (voir cartographie en annexe 8). Un dossier ICPE enregistrement sera déposé pour le projet (1510)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun PPRN n'impacte les parcelles du projet. Le projet est concerné par : - une exposition modérée (zonage 3) au risque sismique - une exposition moyenne du retrait-gonflement des argiles - le risque inondation marine ou de submersion marine - le risque d'inondation par débordement de cours d'eau La conception technique tient compte de ces enjeux (via les études géotechniques/hydro réalisées pour le projet)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les flux du projet seront liés aux trajets domicile/travail du personnel présent sur site. Des axes routiers majeurs se trouvent à proximité du site (à moins de 5min en voiture) et permettent aux usagers de se rendre facilement et rapidement sur le site. Le site est également proche des transports en commun (gare, arrêt de bus). Pour inciter à l'utilisation de véhicules électriques, le projet prévoit des places de parkings avec des dispositifs de recharge.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site pourra générer des nuisances liées à la circulation des véhicules ou en fonctionnement, toutefois de par l'emplacement du projet, aucune gêne ne sera engendrée pour les populations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est suffisamment éloigné de la RN171 et n'est pas impacté par les nuisances sonores générées par le trafic routier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements seront susceptibles d'engendrer des vibrations. Toutefois ce phénomène sera limité dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet participera à la pollution lumineuse. Le projet respectera les normes de sécurité/accessibilité mais la conception veillera à limiter le nombre d'équipement, l'intensité et la période de fonctionnement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est déjà fortement touché par la pollution lumineuse. Afin de participer à la trame noire, les espaces verts du projet ne seront pas éclairés.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les EP seront gérées en infiltration partielle et grâce à un ouvrage de tamponnement dimensionné de sorte à respecter le débit admissible par les ouvrages de la ZAC.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est également concerné par des rejets d'eaux usées dans les ouvrages aménagés sur la ZAC.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets seront triés et collectés par une filière adéquate de valorisation ou évacués en décharge. En phase exploitation, les déchets spécifiques des activités (emballage, déchets organiques...) seront gérés via des locaux déchets dimensionnés en conséquence et collectés par les services locaux ou des sociétés spécialisées (selon leur nature).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas compris dans une Zone de Présomption Archéologique (ZPPA). Il est éloigné de tout éléments du patrimoine, il n'aura donc aucun impact.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles sont actuellement non bâties, occupées principalement par une strate herbacée et de quelques arbustes en bord de l'entrée du site. Elles sont identifiables au PLUi de la CARENE en zone UEa2a : Zone d'activités économiques de Cadrean à Montoir-de-Bretagne à vocation dominante d'industrie. Le projet prévoit des surfaces perméables, des parkings végétalisés, des bassins, ainsi que la plantation de plusieurs arbres sur toute la franche Est et aux abords du parkings.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet d'extension du bâtiment présent sur les parcelles voisines est envisagé pour en améliorer la capacité et le fonctionnement. Cette extension n'aura toutefois aucune incidence notable sur l'environnement/la santé, et n'aura pas d'impact cumulé avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une note d'accompagnement reprise en annexe 8 du présent dossier reprend :

- Une analyse de l'état de l'environnement/la santé au niveau du site,
 - Une présentation des incidences potentielles de l'opération en phase travaux / exploitation ;
 - Les mesures prévues en conséquence ;
-
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que :

- L'opération permet d'accompagner le développement des activités du groupe AIRBUS ATLANTIC, en rationalisant la logistique multi-site, et en implantant un bâtiment logistique sur des parcelles dédiées au sein de la ZAC CADREAN ;

- Les principaux enjeux environnementaux concernent l'impact de l'opération sur les milieux naturels et les zones humides/aquatiques, lesquels ont été évalués via des expertises fournies au présent dossier ;

- Les procédures dédiées à ces enjeux ont été identifiées avec les services de l'Etat et sont prévues dans le cadre du projet (compensation ZH, Dossier de dérogation espèces protégées) et qu'une procédure ICPE Enregistrement est prévue ;

Il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale (étude d'impact) pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Note d'accompagnement	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Etat initial faune flore + Incidences/mesures	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Etude géotechnique	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)